

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Assistons nos vieillards

Tout français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, a droit à l'assistance instituée par la loi du 14 juillet 1905.

Nous possédons donc dans l'arsenal législatif de la troisième République un texte magnifique par l'esprit qui l'a dicté et puissant par les conséquences qu'il entraîne. Cette loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, marque une date dans l'histoire de notre législation démocratique et on ne saurait trop en dire l'action bienfaisante et généreuse. Mais si le principe de haute solidarité sociale qui a animé son vote est depuis longtemps hors de toute discussion et à l'abri de toute critique, il n'en est pas de même des contingences de son application.

Quelque surprenant que cela paraisse, cette réforme excellente n'a pas reçu, particulièrement dans nos campagnes, l'accueil qu'il était permis d'espérer. C'est qu'en effet, elle touche infailliblement à des questions budgétaires locales et, à ce titre, nos braves édiles municipaux, soucieux avant tout d'économie et de leur réputation de sages dispensateurs des deniers de la commune, ont tenté de limiter, pour ne pas dire de paralyser, l'action de ce nouveau service public de solidarité humaine.

Il semble que la légende de Lacédémone, répudiant brutalement ses vieillards incommodes ou encombrants et laissant rejeter sur sa renommée de grande capitale le mépris des générations civilisées, doive servir d'exemple à nos braves paysans français, avisés et prudents administrateurs de la fortune communale. Mais sans doute ont-ils oublié cette histoire, ou ne l'ont-ils jamais connue ? Je ne leur en fait pas grief ; je leur recommanderai alors simplement de ne pas s'en tenir à de trop vieux préjugés de sagesse économique, et surtout de ne pas s'enlêter dans une méconnaissance involontaire des moyens légaux qui s'offrent à eux de faire sans trop de peine œuvre meilleure de justice et de bonté.

En vertu de quelle erreur individualiste, persiste-t-on à croire dans nos campagnes que la charge imposée de secourir les pauvres vieux exténués ou les orphelins infirmes, est trop lourde ordinairement pour les finances d'un grand nombre de petites communes et qu'il convient de l'équivaloir au grand dam des malheureux privés de ressources que l'Etat seul est incapable de connaître et de soulager assez vite. Certes il est bon de prévenir toutes les fraudes possibles et d'exiger les garanties indispensables de tous les quémandeurs qui sollicitent la bienveillance de leurs concitoyens. Il y a, des « embusqués » partout, à tous les degrés de l'échelle sociale. Est-ce une raison pour étendre cette suspicion à tous les misérables anéantis par l'âge ou les infirmités ?

La loi a voulu atteindre les deshérités de la nature ou de la vie ; elle a posé des conditions strictes : pauvreté absolue, maladie incurable ou vieillesse, demande de l'intéressé ou au moins signée par lui. En dehors de cela, elle a cherché à atténuer dans toute la mesure du possible les difficultés ou les résistances qui ne sauraient manquer de se produire. D'abord elle oblige le Conseil municipal à statuer sur toutes les requêtes qui lui sont soumises et, en cas de refus systématique ou présumé tel, elle permet le recours à la commission cantonale, et plus haut encore, au Ministère de l'Intérieur ; tout cela sous le contrôle ou par la voie de l'administration préfectorale.

Ensuite, quant au domicile de secours dont l'établissement peut-être une source de conflits intéressés,

elle a pris soin de déterminer que le Conseil de préfecture serait compétent pour solutionner les contestations à ce sujet. Par conséquent, soit par la commune, soit par le département, soit enfin par l'Etat même, l'assistance est assurée à quiconque peut faire valoir légitimement ses droits.

Enfin, et là est le point capital de l'effort législatif accompli, l'Etat contribue pour la plus large part, dans tous les cas, aux dépenses occasionnées par l'application de la loi. Si pauvre, si faible d'épargne que soit une modeste commune (c'est là souvent que résident les plus malheureux) elle n'a pas le droit d'éluder le devoir moral qui lui incombe de secourir ses malades incurables ou ses vieux sans ressources, sous forme de subventions calculées d'après un barème fixe, l'Etat aide la commune, ou le département, dans une proportion que règle la valeur aléatoire du centime, sans s'embarrasser ici de chiffres inutiles, il est curieux de remarquer quel infime concours en définitive est demandé par rapport à celui que s'est imposé d'avance l'Etat. Je ne prends qu'un exemple. Je suppose un village où la valeur du centime est de 0,10 ; la portion de dépense engagée par l'Etat est en ce cas de 80 0/0. Si donc une somme de 150 fr. est votée à l'individu octogénaire ou paralytique, le budget communal à son endroit sera seulement grevé de trente francs par an. On ne peut pas raisonnablement prétendre que c'est excessif en comparaison du service social rendu.

Je sais bien qu'on objecte que les assistés risquent d'être parfois très nombreux sur un même territoire communal. La loi a prévu cette pléthore. Pour chaque assisté au-dessus de dix, là où il y a seulement 1.000 habitants, une subvention directe et supplémentaire de 10 à 20 0/0 est octroyée aux communes surchargées.

La pareimonie et la méfiance, même collectives, telles qu'on les voit quelquefois se manifester dans certaines régions peu favorisées du sort, doivent s'évanouir devant la grandeur simple et la beauté humble de l'acte de justice qu'il est désormais possible d'accomplir à l'égard de ses frères de misère et de ses concitoyens d'infortune.

Je voudrais faire appel à la générosité intelligente des Conseils municipaux réfractaires ou insensibles que n'ont pas touchés les arguments de sentimentalité élevée, inspirateurs de ce régime neuf de mutualisme national. Prélude symptomatique de la loi plus vaste et plus belle encore sur les Retraites ouvrières, il montre le pas de géant réalisé dans la voie du progrès matériel. Il marque à sa base l'état présent de nos conceptions socialistes, et à son sommet le souci constant que nous avons tous de la pratique des choses et des nécessités financières.

Appliquons la loi du 14 juillet 1905. Assistons nos vieillards.

Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

## Chambre des Députés

Séance du 18 février 1908  
PRÉSIDENCE DE M. BERTHEUX  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'impôt sur le revenu. M. le président dit que, avant de donner lecture de l'article premier, il met en délibération la motion préjudicielle de MM. Georges Berry, Charles Benoist, Beauregard, et plusieurs de leurs collègues, ainsi conçue :

« La Chambre décide de surseoir à la discussion des articles jusqu'à ce qu'elle ait été saisie par le gouvernement d'un projet de réorganisation des ressources départementales et communales. »

M. Georges Berry insiste pour l'adoption de sa motion, combattue par M. Pelletan, qui déclare que son adoption serait l'ajournement de la réforme ; elle est repoussée par 493 voix contre 106.

M. le président donne lecture de l'article premier :

Cesseront d'être perçues, à dater de la mise en vigueur de la présente loi : 1<sup>o</sup> la contribution foncière des propriétés bâties ; 2<sup>o</sup> la contribution foncière des propriétés non bâties ; 3<sup>o</sup> la contribution personnelle et mobilière ; 4<sup>o</sup> la contribution des portes et fenêtres ; 5<sup>o</sup> la contribution des patentes.

M. Magniaudé présente le contre-projet suivant :

Art. premier. — Il est établi, à partir du premier janvier 1909, un impôt général sur le revenu.

M. Magniaudé critique vivement le projet gouvernemental, qui n'est pas pratique et qui est, selon lui, inapplicable ; l'orateur fait un long exposé en faveur de sa proposition, mais la Chambre, qu'il fatigue visiblement, ne porte qu'une médiocre attention à son discours ; la séance est suspendue.

À la reprise de la séance, M. Magniaudé reprend son discours ; en termes assez vifs, il reproche aux radicaux-socialistes de voter un projet qui ne répond pas à leur programme et qui frappe si fortement les revenus du travail ; comment, d'autre part, les socialistes peuvent-ils accepter ce projet si anti-démocratique ?

L'orateur craint que le projet ait le sort du projet sur les retraites ouvrières et le repos hebdomadaire, qui se débat dans le borborygme ; en terminant, M. Magniaudé invite ses collègues à bien réfléchir d'ici à jeudi aux conséquences de l'impôt Caillaux.

## Sénat

Séance du 18 février 1908  
PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Barthou, ministre des travaux publics, dépose un projet portant approbation de la convention commerciale franco-canadienne.

Le débat reprend sur la crise des transports.

M. Flaissières appelle l'attention du gouvernement sur la question des tarifs de transports. Il y a entre les prix demandés pour les transports de certaines denrées et les prix demandés pour d'autres des différences inexplicables. Il faut modifier cela.

MM. Belhomme, Faure, d'Estournelles parlent dans le même sens.

M. Barthou répond aux divers orateurs et il les assure qu'il fera tout son possible. La question des colis postaux et celle des tarifs solliciteront toute son attention.

Le Sénat adopte l'ordre du jour suivant : « Le Sénat approuvant les déclarations du ministre des travaux publics, comptant sur sa fermeté pour assurer et développer le service des transports par voies ferrées et fluviales, passe à l'ordre du jour. »

Le Sénat discute ensuite l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la situation de notre corps expéditionnaire au Maroc.

Il invite le gouvernement à donner à l'action militaire au Maroc une orientation nouvelle en portant la base des opérations de l'ouest à l'est.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## EN RUSSIE

Les Turcs quittent la Russie

Un télégramme de Soukhoum (Caucase), annonce que de nombreux sujets turcs résidant en ville, liquident fiévreusement leurs affaires et quittent la Russie.

Un article de la « Novoe Vremia » Dans un article, la « Novoe Vremia » se déclare en faveur d'un rapprochement anglo-russe et opposé à une entente russo-allemande. Le journal déclare que la convention anglo-russe récemment signée sera probablement suivie d'une convention semblable, mais traitant des questions d'Orient.

Un terroriste acquitté

Wanda Dobrodziska, accusée d'avoir commis, au moyen d'une bombe, un attentat contre le général Skalon, gouverneur général de Varsovie, a été acquittée, malgré ses aveux complets, parce que les jurés ont répondu négativement sur la question de culpabilité.

Le ministère public n'ayant pas présenté de recours en nullité, Wanda Dobrodziska a été immédiatement remise en liberté.

## A l'Extérieur

L'Espagne a fait connaître aux puissances que l'occupation de Mar-Chica n'était que temporaire et n'avait d'autre but que d'empêcher la contrebande d'armes et de munitions de guerre qui se faisait en grand sur ce point de la côte méditerranéenne et servait à l'armement des tribus de l'intérieur. Cet acte de vigueur, conforme aux stipulations de la Conférence d'Algésiras sur la répression de la contrebande, et effectué d'accord avec le Maghzen, a été applaudi aux Cortès et au Sénat de Madrid, même par les membres de l'opposition libérale. Aucune puissance n'a fait entendre de protestation et les Marocains raisonnables s'en montrent également satisfaits dans l'intérêt du rétablissement de l'ordre dans l'empire.

En Allemagne. — La Commission de la Chambre des Seigneurs de Prusse, chargée d'examiner le projet du Gouvernement sur l'expropriation forcée des Polonais de Posnanie, a, malgré l'opposition énergique des Ministres, maintenu des amendements qui annihilent presque la partie draconienne du projet et atténuent à tel point le sens primitif qu'ainsi présentée la loi n'a plus d'objet. Si, comme on le croit, la Chambre des Seigneurs adopte le texte remanié et amendé par sa Commission, le Gouvernement subira de ce fait un échec si sensible qu'une crise ministérielle ne serait pas improbable, et que la situation du chancelier de Bulow s'en trouverait sérieusement diminuée.

En Russie. — M. de Mezendorff, Vice-Président de la Douma d'empire, s'est démis de ses fonctions : les uns disent que c'est pour raison de santé ; d'autres prétendent que c'est parce qu'il désapprouve l'attitude méprisante de la Droite de l'assemblée vis-à-vis de la minorité de Gauche. On parle de la démission du Ministre de la Marine, par suite de l'hostilité que son projet colossal de réfection de la flotte rencontrait dans la majorité de la Douma.

Aux Etats-Unis. — L'opinion publique commente avec satisfaction l'accueil chaleureux fait par le Président de la République du Chili et par la population à la grande flotte américaine arrivée dans la rade de Valparaiso. Cette réception est considérée comme une preuve des sentiments de loyale solidarité dont sont animés tous les pays des deux Amériques à l'égard les uns des autres.

## Les Suffragettes

Les femmes sont tenaces, chacun le sait, on l'a dit : « Ce que femme veut, Dieu veut », aussi la révolution féministe a-t-elle quelques chances d'aboutir. L'agitation s'était tout d'abord développée en France ; un journal avait été créé, mais après quelques années de vogue le mouvement si bien lancé s'arrête faute du nerf nécessaire : « l'argent ».

Depuis, comme le phénix, l'idée féministe semble renaître de ses cendres et ces jours-ci, les Parisiens ont eu la surprise de voir paraître un nouvel organe, *La Suffragette*, distribué gratuitement à la porte du Sénat et de la Chambre par de charmantes suffragettes parisiennes, et non anglaises, ce qui ajoutait au

charme de la propagande par le fait, l'attrait particulier qui se dégage de nos frimousses parisiennes ; il y aurait peut-être une statistique à établir, celle des parlementaires conquis, subjugués par cette adroite tentative. Cela vaut mieux sans doute que de se livrer à des violences comme cela s'est vu à Londres, violences parfaitement inutiles, où les malheureuses femmes ont été bousculées, frappées et expulsées de la Chambre des Communes, qu'elles voulaient envahir pour mettre à la raison des députés réfractaires à leurs idées, insensibles à leurs séductions.

À Londres, les policemen agissent et n'hésitent pas à employer la force, débordés, ils firent appel à la force armée et chaque fois que les suffragettes voulaient, ne pouvant emporter d'assaut le Parlement, manifester devant les demeures ministérielles, elles furent rejetées à la rue, au grand dommage de leurs coiffures et sans préjudice des manifestantes qui furent déposées à la geôle, puis condamnées au choix, à 50 francs d'amende ou à deux mois de prison. « Que croyez-vous que firent ces héroïques révolutionnaires ? Elles acceptèrent bravement de faire les deux mois de prison. C'est semble-t-il, pousser l'héroïsme jusqu'au bout ; avec de semblables tempéraments, les promoteurs du mouvement féministe en Angleterre ne doivent pas désespérer de « l'Idée ».

Ce n'est pas seulement dans la vieille Europe que s'est propagé le féminisme. Aux antipodes, on paraît beaucoup plus avancé. À la Nouvelle-Calédonie, l'évolution s'est accomplie sans bruit, les femmes viennent d'obtenir, par un simple arrêté du Gouverneur de la Colonie, sinon le droit de suffrage, du moins quelque chose d'aussi appréciable.

Aux Nouvelles-Hébrides, pays soumis à la juridiction française, l'avènement du sexe faible au droit de suffrage est un fait accompli. En effet le paragraphe II de l'article 64 de la convention conclue entre la France et l'Angleterre, réglant la situation administrative des habitants a soin de stipuler « seront éligibles les électeurs des deux sexes, âgés de 25 ans révolus ».

L'article de cette convention équivaut à une concession faite aux idées qui prévalent dans l'Australie et l'Océanie. N'oublions pas que la Nouvelle-Zélande est le foyer où les théories socialistes, les plus avancées sont mises en pratique.

Reste à savoir si ces idées d'outre-mer pourront être appliquées sur le vieux continent, réfractaire à ces sortes d'expériences sociales. Les hommes se doutent avec quelque raison que « l'Égalité » des sexes ne s'établisse à leur détriment ; et comme l'un des deux sexes est toujours condamné à être inférieur à l'autre, ils craindraient que ce ne fût le tour du leur.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Nouvelles de Marrakech et de Saffi  
Le caïd Glaoui interdit toute exportation de céréales sur la côte. Le bruit court que les Français ont repris Serrat.

Moulai-Hafid a écrit aux consuls européens, se plaignant de l'occupation de la Chaouia. Dans sa lettre au consul de France, Moulai-Hafid demande que celui-ci écrive à son gouvernement de rester neutre dans sa lutte contre Abd-el-Aziz et de reconnaître sa proclamation à Fez.

Les bruits de combats dans la Chaouia concordent avec les dires suivant lesquels la mehalla de Moulai-Hafid aurait livré bataille aux Français. La capture de quelques bandes de cartouches pour mitrailleuses, lors du combat du 2 février, est présentée comme une grosse victoire, au cours de laquelle des pri-

sonniers auraient été faits aux chrétiens.

### Un livre rouge espagnol

Le gouvernement espagnol prépare la publication d'un livre rouge sur les affaires marocaines ; il consulte en ce moment les puissances intéressées sur la publication des documents diplomatiques les concernant.

On croit que les Cortès recevront communication de ce Livre rouge dans les derniers jours de la semaine.

### La Banque d'Etat marocaine

La Banque d'Etat marocaine a, dans sa réunion de samedi, consenti une avance de deux millions et demi de francs au sultan Abd-el-Aziz, sous la réserve que cette somme serait exclusivement réservée au paiement de la solde des troupes chrétiennes occupant les ports.

Cette mesure a pour but d'assurer le maintien de l'ordre et par conséquent la sauvegarde des intérêts européens.

L'emploi déterminé de cette somme de deux millions et demi sera contrôlé par des représentants de la Banque d'Etat.

Enfin, cette somme ne sera pas remise dans sa totalité en une seule fois au Maghzen. Elle sera versée par mensualités.

### Juifs massacrés

L'anarchie continue à régner à Fez. Plusieurs juifs y ont été massacrés ou blessés.

Les courriers anglais, français et allemand qui se rendaient à Tetouan ont été assaillis et dévalisés par les Andjeras.

L'oncle du sultan, qui était allé à Garb pour y recruter des hommes, ayant été arrêté par les tribus, après qu'ils eurent razzé ses mulets, dut se réfugier à Alkazar-Kebir.

## Au Portugal

### La situation

Le ministère actuel n'est pas, comme on sait, un cabinet homogène : deux grands partis divergents y sont représentés. Il est possible qu'au moment le plus actif de la campagne électorale, l'antagonisme de ces deux partis désireux d'avoir à la Chambre le plus grand nombre de leurs amis se manifeste ; mais pour le moment tous les partis sont intéressés à maintenir la situation dans l'accalmie existante.

Plus tard, si un désaccord se produit, il pourra donner lieu à une crise ministérielle de laquelle résulterait la formation d'un cabinet plus solide ; cette crise, serait sans importance pour la marche fondamentale des affaires. Le cabinet actuel cherche à acquiescer de la force par la pratique de la liberté et de la tolérance.

### Un Trait du roi Manuel

Le roi Manuel a mandé au palais la mère de l'individu tué par erreur par la police au moment du régicide et lui a offert sa protection.

### Manifestation républicaine

Une réunion républicaine très nombreuse et très animée a eu lieu à Aldegallega, sur une rive du Tage. On a chanté la « Marseillaise », et de grandes ovations ont été faites à Antonio-José d'Almeida et à l'avocat-publiciste Cunha E. Costa.

### A la commission de l'armée

Le général Picquart, ministre de la guerre, a fait savoir au conseil des ministres tenu ce matin qu'il acceptait le texte élaboré par la commission de l'armée au sujet de la réintégration dans l'armée territoriale de M. Joseph Reinach et de la réintégration dans la réserve territoriale de tous les officiers frappés qui en feraient la demande dans le délai d'un mois après la promulgation de la loi.

La commission de l'armée a entendu le ministre de la guerre sur l'amendement de M. Kloitz au projet de loi relatif à la réintégration de M. Joseph



Le chemin parcouru à l'empreinte laissée dans la terre humide par les fers de l'animal.  
Le gendarmier a ouvert une enquête. Nous espérons bien que, grâce à la sagacité de nos braves gendarmes, les coupables seront rapidement découverts.

**Cazals**  
Hyménée. — Il vient d'être célébré le mariage de Mlle Bariéty, fille du juge de paix, avec M. le Docteur Armaing, ex-interne des Hôpitaux, lauréat de la faculté de médecine de Toulouse.  
Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

**Saint-Caprais**  
Arrestation. — Dimanche soir la gendarmerie de Cazals, toujours en éveil quand il s'agit de mettre la main sur des malfaiteurs, a mis en état d'arrestation la femme Magues, de la Lécume, commune de Frayssinet-le-Gélat qui avait été prise pendant la nuit volant une assez grande quantité de choux au nommé Groussot, de St-Caprais.  
Les habitants des basses-cours se réjouissent de cette capture qui va leur permettre de dormir tranquilles quelque temps.  
Ils n'ont pas toujours été en sûreté même dans leur poulailler, aussi font-ils des vœux pour qu'on les débarrasse de tous les renards à 2 pattes.

**Anglars-Juillac**  
La question définitivement tranchée. — Dans sa session dernière dite de février, notre conseil municipal reçut l'affirmation que les prétentions exagérées au sujet de l'extraordinaire des désintéressés desservant n'étaient que pure illusion.  
Par une décision d'en haut lieu, qui venait d'être transmise au conseil en réponse à sa demande faite sur le droit de propriété du beau presbytère récemment construit avec les deniers des contribuables, la note administrative indiquait formellement que la commune était maîtresse et propriétaire de l'immeuble en question.  
Textes en mains, il a été facilement démontré que toute donation antérieure au Concordat se trouvait détruite et du fait rentrait dans le domaine propre de la commune, conformément à la loi en vigueur de l'époque.  
Ce point acquis, notre bel immeuble appartient de droit et de fait à la commune qui restera maîtresse, malgré les protestations exagérées du desservant qui voulait pouvoir disposer à sa façon du presbytère où il n'est à présent que passagèrement installé.  
Après cette formelle décision qui tranche tout de définitive et d'hésitations, on trouve étrange dans le public que la question de location paraisse vouloir être soulevée à nouveau, après avoir été acceptée en principe, l'année dernière par le conseil municipal en entier, qui régla définitivement le montant réel à la somme de 65 francs, charges et frais au compte du locataire.  
Pourquoi veut-on réduire ce chiffre à la somme dérisoire de 30 francs ? Ce n'est pas ainsi que l'on soutient les intérêts de la commune.

Avant de pouvoir se déjurer dans une question définitivement arrêtée et tranchée, il faut ignorer qu'une administration supérieure sanctionne.  
Avis à qui de droit !

**Cézac**  
Vol de cheptel. — Nous avons signalé en son temps le vol de treize moutons commis au préjudice de M. Vincent, métayer à Bagat.  
La gendarmerie, qui recherchait les coupables depuis le 15 janvier dernier, pu enfin les interroger vendredi dernier à Cézac où ils étaient revenus.  
Ce sont les nommés J. D..., 25 ans, et sa femme, M. L..., 21 ans qui, pressés par les besoins d'argent, vendirent à vil prix les treize moutons qui ne leur appartenaient pas à des marchands étrangers. Ils se rendirent ensuite à Montauban et à Agen pour chercher du travail, parait-il. N'ayant pas trouvé à se placer, ils rentrèrent à leur domicile après avoir dépensé le produit de leur vente illicite.  
Le propriétaire des moutons fera bien une autre fois de mieux placer sa confiance, car il ne rentrera pas de sitôt en possession des trois cents francs que valait son troupeau.

**Puy-l'Évêque**  
Secours Mutuels. — Les membres de la société de secours mutuels se sont réunis en assemblée générale le dimanche 16 février, à deux heures et demie du soir, à la mairie, pour vérifier le compte rendu financier de l'année 1907.  
Au 31 décembre 1907, la situation financière de la société se décompose ainsi qu'il suit :  
Recettes. — Reliquat des années précédentes, 2.904 fr. 70 ; avec les recettes de l'année 1907, le total des recettes s'éleva à 4.535 fr. 47.  
Dépenses. — Le total des dépenses en 1907 s'éleva à 1.176 fr. 25.  
Solde net au 31 décembre 1907, 3.359 fr. 22.  
Après lecture de ce compte rendu qui est accepté à l'unanimité et dont on décide l'affichage dans la commune, on accepte comme membres participants MM. Amouroux, Savy et Labro.

Diverses questions étant réglées, M. le président lève la séance.

**Duravel**  
Election municipale. — Dimanche a eu lieu le renouvellement du conseil municipal démissionnaire de Duravel.  
Tous les conseillers municipaux démissionnaires contre lesquels aucun concurrent ne s'était présenté ont été réélus.

**Prayssac**  
Foire du 17 février. — Quoique le temps parut incertain dans la matinée, notre foire a pris vers midi le ton habituel de ses affaires commerciales. Beaucoup d'affaires traitées sur tous les points du marché. Voici les cours pratiqués :  
Halle aux grains. — Blé, de 17 à 18 fr. ; avoine, de 9 à 10 fr. ; maïs étranger, de 11 à 12 fr. ; pommes de terre, de 5 à 6 fr. ; seigle, de 15 à 16 fr. ; haricots de 18 à 20 fr. ; fèves, de 11 à 12 fr., le tout l'hectolitre.  
Marché aux bestiaux. — Bien garni, vente aux cours habituels. Bœufs de premier choix, de 1.100 à 1.200 fr. ; bœufs ce fort attelage, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs moyens de 800 à 900 fr. ; vaches de travail, de 700 à 800 fr. ; jeunes vaches, de 400 à 500 fr. ; bouvillons, de 300 à 400 fr. la paire, selon la qualité.  
Viande de boucherie. — Belle marchandise. Bœufs de première qualité, de 36 à 38 fr. ; bœufs de deuxième qualité, de 34 à 35 fr. ; moutons de première qualité, de 40 à 42 fr. ; moutons de deuxième qualité, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.  
Marché à la volaille. — Vente à prix élevés. Poulardes, de 5 à 6 fr. ; poules, de 4 à 5 fr. ; gros poulets de 8 à 9 fr. ; poulets communs, de 5 à 6 fr. ; pintades, de 6 à 7 fr. ; canards, de 6 à 8 fr. ; pigeons, de 1,50 à 2 fr. ; chapons, de 9 à 10 fr. ; grosses dindes, de 15 à 18 fr. ; dindons, de 9 à 10 fr. ; lapins domestiques, de 5 à 6 fr., le tout la paire ; les œufs, 0,80 la douzaine.  
Marché aux porcs. — Les porcs sont toujours rares ; vente toujours élevée. On cote : porcs gras de première qualité, de 70 à 72 fr. ; porcs gras de deuxième qualité, de 65 à 68 fr. ; jeunes porcs d'élevage, de 60 à 80 fr. ; petits porcs, de 40 à 50 fr. la pièce, selon la qualité et le grosneur.  
Marché aux moutons. — Depuis la nouvelle installation du marché, les bêtes à laine profitent avantageusement du coup d'œil de vente.  
Moutons, premier choix, de 50 à 55 fr. ; moutons de la race du Caussou, de 45 à 50 fr. ; brebis d'élevage, de 35 à 38 fr. ; brebis avec couple, de 50 à 55 fr. ; brebis communes, de 25 à 28 fr. ; les agneaux, de 20 à 32 fr., le tout la pièce.  
Le jardinage était abondant et la vente était au prix ordinaire.  
En somme, nos belles foires sont des centres les plus importants d'affaires par le trafic que donne lieu le mouvement constant de la population.

**Touzac**  
Foire du 12 février. — Marché aux bestiaux abondamment approvisionné. Transactions nombreuses.  
Bœufs d'attelage, 750 à 1.050 fr.  
Bouvillons, 400 à 650 fr.  
Porcs gras, 70 fr. les 50 kilos.  
Porcs de lait, 30 à 45 fr. la pièce.  
Poules, 4 à 6 fr. la paire.  
Enfs, 0,70 la douzaine.  
Les nombreux marchands forains venus à cette foire étaient très satisfaits de leur journée et n'ont pas hésité à déclarer qu'ils viendraient encore plus nombreux à la foire du 12 septembre prochain. Désormais les foires de Touzac compteront parmi les belles foires du canton.

**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
Aux assises. — Nous avons en son temps relaté les circonstances dans lesquelles fut commise la tentative d'assassinat sur la personne de M. Jammes, propriétaire au village de Bargues, commune de Bannes, canton de St-Céré, le transport de justice sur les lieux et l'arrestation d'Urban Vernières, âgé de 18 ans, et de sa mère, la veuve Vernières, auteurs présumés de cet attentat criminel.  
L'instruction de cette affaire a été longue et laborieuse à raison du système de négation auquel se sont cramponnés les deux inculpés.  
Après la clôture de l'information, le dossier fut transmis au procureur général, puis à la cour d'appel d'Agen et soumis à la chambre des mises en accusation. Celle-ci a ordonné l'élargissement immédiat de la veuve Vernières, faute de preuves suffisantes et renvoyé Urban Vernières, son fils, devant la cour d'assises du Lot.  
Cette affaire étant inscrite au rôle des prochaines assises, Urban Vernières a été transféré à Cahors par la gendarmerie de notre ville.  
Théâtre municipal. — Prochainement la tournée Castelain donnera sur notre scène le « Carnaval de Nice » trois actes de fou rire de Bisson. Le spectacle commencera par la « Loi du cœur », la délicieuse comédie de G. M.

de La Rigaudie, l'auteur du « Danger d'aimer » et du « Seizième printemps ».

**Cajarc**  
Rixe. — Le sieur Alphonse Borie, s'était rendu à la gare pour y retirer de la marchandise ; il s'aperçut qu'un concurrent se servait de ses sacs à lui, pour loger des pommes de terre. Une vive altercation se produisit ; des propos aigres-doux furent échangés et finalement on vint aux mains.  
Sur la plainte de M. Borie, les gendarmes ont dressé procès-verbal.

**Cadriou**  
Mort subite. — On annonce la mort de M. Gorco, conseiller municipal de Cadriou. Il venait de déjeuner tranquillement avec un ami, le mardi 18 février, lorsque, soudain, en passant de la salle à manger dans la cuisine il s'affaissa et ne donna plus signe de vie.  
Républicain de la première heure, il avait sans forfanterie, comme sans faiblesse aussi, toujours marché à l'avant-garde de son parti. Il était bien estimé de tous.  
En cette si douloureuse circonstance, nous prions sa veuve et la famille Gentou, maire, d'agréer nos sympathiques condoléances.

**Assier**  
Arrestation. — Lundi dernier, la gendarmerie d'Assier signalait à la gendarmerie de Gramat un trio de malfaiteurs qui avaient quitté leur endroit en négligeant de payer leur note à l'hôtel Pellissé. Ces trois individus nommés Fernand Crespin, Charles Laporte et Josephinne Denne, graveurs sur métaux, s'étaient fait héberger pendant deux jours par M. Pellissé, méditant de partir sans solder leurs dépenses s'élevant à 25 francs ; ils avaient pris la route de Gramat pour prendre le train à notre gare pensant ainsi dépister leur hôte.  
M. Pellissé, méditant, avait donné l'éveil aux gendarmes et au moment de l'embarquement du trio au train de dix heures du soir, à la gare de Gramat, la gendarmerie de notre ville a procédé à la triple arrestation.  
Après une nuit passée au violon, les trois personnages ont été dirigés sur Gourdon.

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Tribunal correctionnel. — Audience du 17 février. — Une affaire de vol à la tire occupé à peu près toute l'audience. Le prévenu est un blanc bec de 17 ans, Jean Bonati, originaire d'Ussel (Corrèze). Malgré son jeune âge, c'est un gaillard de caractère et qui promet pour l'avenir. Surpris le vendredi 17 janvier à la foire de Vayrac, au moment où sa main s'égarait dans les poches du tablier de la dame Gendra, Bonati a été arrêté et conduit au violon. Là consciencieusement fouillé, il fut trouvé porteur de deux porte-monnaie. L'un vide, a été reconnu plus tard par son propriétaire ; l'autre contenant 280 francs, était dissimulé dans une de ses chaussures. Une autre somme de 38 francs était dans une poche du gilet.  
A l'audience, l'attitude du prévenu n'est pas faite pour lui concilier la bienveillance du tribunal. Niant tout, même l'évidence ; tantôt injurieux avec les gendarmes qu'il qualifie de menteurs ; tantôt agressif envers les témoins qui, dit-il, n'apportent à la barre que de fausses déclarations. Bonati finit par une crise de larmes. Invoquant tous les saints du Paradis et d'ailleurs, il affirme avec un aplomb imperturbable qu'il n'a jamais été condamné. Le président lui lit son casier : deux fois acquitté pour vol comme ayant agi sans discernement « Ce n'était que des montres, répliqua Bonati. »  
M<sup>e</sup> Serres, défenseur du prévenu, déploie tout son talent à atténuer la mauvaise impression laissée par son client. Peine inutile, le tribunal se montre justement sévère et condamne Bonati, comme ayant agi avec discernement, à six mois de prison et aux dépens.  
— Quinze jours de prison sont ensuite infligés à Aimé Changer pour vagabondage.  
— Le tribunal prononce ensuite la confirmation du mandat de dépôt contre le nommé Lasvigne, autre chevalier errant.  
— Un berger, qui a chassé sans permis au trébuchet, en pince pour 16 fr. et les dépens, son maître civilement responsable quant aux dépens.  
— Quatre autres chasseurs sans permis se voient enfin infliger des amendes variant de 16 à 50 francs. Les frais et la remise du fusil ou 50 francs chacun pour en tenir lieu.

**Labastide-Murat**  
Marché du 17 février. — Mercuriale à la Halle : Blé, 13 fr. 50 à 14 fr. 25 ; avoine 6 fr. 50 à 7 fr. 25 ; pommes de terre, 3 fr. 50 à 4 fr. ; maïs, 13 fr. à 13 fr. 75 ; noix, 10 fr. 50 à 11 fr. ; le tout les 80 litres.

**Souillac**  
Légion d'honneur. — Notre compatriote, M. Elie Gauch, originaire de Souillac, mécanicien principal de la ma-

rine, vient d'être l'objet d'une proposition extraordinaire pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur (campagne du Maroc).  
Nos bien vives félicitations.

**Conseil municipal.** — Séance du 16 février. — Présidence de M. Malvy, maire. Secrétaire, M. Loubiers.  
M. le Maire dépose les pièces relatives au service de l'assistance médicale gratuite pour le deuxième semestre de l'exercice 1907, et en demande l'approbation.  
Il ressort de ces documents qu'il est dû pour fournitures de médicaments à M. Planacassagne-Rodés, pharmacien, pour 185 ordonnances, la somme de 1.568 fr.  
A M. Neuville, pharmacien pour 32 ordonnances, la somme de 186 fr.  
A M. Lambert, pharmacien, pour 20 ordonnances, la somme de 100 fr. environ (compte non remis).  
A M. le docteur Rebière, pour visites, la somme de 252 fr.  
A M. le docteur Vizerie, la somme de 56 fr.  
Soit au total 2.162 fr. La moyenne des ordonnances s'élève à 7 fr. 80. Or, pour l'ensemble du département du Lot, cette moyenne n'est que de 2 fr. 50.  
Devant le chiffre exagéré de ces dépenses, les membres du Conseil protestent énergiquement.  
M. le Maire dit qu'avec le nouveau système entré en vigueur depuis le premier janvier 1908, qui consiste à exiger des médecins un double de leurs ordonnances, dont un sera déposé à la mairie ; il pense que ces faits ne se renouveleront pas.  
Il est décidé que jeudi prochain 20 courant, à neuf heures du matin, le Conseil municipal se réunira à la mairie pour se rendre en ville et décider de l'emplacement définitif de bornes fontaines et des bouches d'incendie. M. le Maire annonce au Conseil que, dans trois semaines au plus tard, la canalisation principale de l'adduction des eaux de Bézat arrivera au réservoir.  
M. le Maire informe que l'enquête ouverte à la mairie pour modification du plan de ville en ce qui concerne la place Juillet et l'avenue Gambetta, a été close par le commissaire enquêteur, et qu'une protestation n'a été déposée contre ce projet.  
Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de M. Hébrard, propriétaire du Grand-Hôtel, relative à une demande d'alignement. Après discussion, le Conseil décide de proposer une transaction.  
M. le Maire annonce que le Bureau de Bienfaisance a reçu l'approbation du bail intervenu avec l'administration des postes au sujet de la location de l'ancien immeuble Dufour, pour l'installation des postes et télégraphes de Souillac, moyennant un loyer annuel de 775 francs et pour une période de dix-huit ans.  
Il donne connaissance de trois exemplaires signés par M. le Sous-Secrétaire d'Etat.  
En conséquence, comme l'administration des postes doit prendre possession de cet immeuble le 31 décembre 1908, il va être procédé incessamment à l'adjudication des travaux.  
M. Gauchet informe le Conseil qu'un éboulement s'est produit sur la route de Gignac au Caussou, et demande une subvention de 30 fr. pour aider les propriétaires intéressés à réparer ce dégât.  
Cette subvention est accordée à l'unanimité.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Prochaine séance dimanche prochain 23 courant.

**SAVON DU CONGO** Blancheur du teint  
Victor VAISSIER.

**Chez nos voisins**  
Lot-et-Garonne  
**FUMEL**  
Conférence  
Samedi dernier 15 courant, à huit heures du soir, le citoyen Barreault, docteur en droit, fit dans la salle de l'hôtel Delleuc la conférence que nous avons annoncée.  
Le système coopératif fut très bien développé par le jeune conférencier, qui sut par sa voix nette et bien distincte attirer la faveur de l'auditoire.  
A tour de rôle il prit dans ses diverses phases l'évolution de la coopération, faisant ressortir les avantages puissants, que d'après lui, les travailleurs trouveraient, une fois l'idée bien comprise par les esprits.  
Avec beaucoup de talent, et les ressources que lui procuraient une étude approfondie de son sujet, il fit une description des coopératives à l'étranger, parlant notamment de l'Angleterre où dix millions d'individus, le quart de la population, sont entièrement acquis à cette idée. De la Belgique qui fait de grands progrès dans cette voie.  
En somme, conférence très instructive, même pour les adversaires de toute coopération.  
Nos Marchés  
Nous nous faisons l'écho du nombreux public pour rappeler à la municipalité,

que nos marchés sont exempts de tout contrôle et de toute surveillance ; et qu'il est de par ce fait, absolument impossible aux humbles négociants, de s'approvisionner en quoi que ce soit de ce qui intéresse le ménage.  
Comme ceci rend la vie beaucoup plus difficile aux petites bourses, nous serions heureux de voir la municipalité sortir de sa torpeur, pour prendre des mesures nécessaires, contre les revendeurs qui accaparent au détriment des petits ménages.  
Tout entière à ses travaux accomplis et à la gloire qui en résulte, la municipalité actuelle aurait-elle oublié qu'il y a quelque part des arrêtés qui réglementent la police de nos marchés ? Nous ajoutons même que si ces arrêtés sont insuffisants, il est de son devoir d'en prendre de nouveaux, pour donner aux trop nombreux fumelotes qui ne sont pas riches, le moyen d'acheter au marché les choses indispensables.  
Nous espérons qu'on ne nous autorisera pas à insister.

**UNE ARMÉE A LE COEUR DANS LE VENTRE.**  
"Une armée a le cœur dans le ventre." C'était là une des expressions imagées de Napoléon I<sup>er</sup>. Il voulait ainsi dire que le bon soldat, celui sur lequel on peut compter est celui qui est bien nourri, celui qui digère bien ses rations. Mais cette parole du Grand Empereur s'applique également à l'homme, à la femme et à l'enfant. Si vos organes, vos nerfs, vos muscles doivent fonctionner convenablement, il faut qu'ils soient bien nourris. Mais ce n'est pas tant ce que vous mangez mais que vous digérez, le mot qui digère bien ses rations. Les mauvaises digestions vous affaiblissent, remplissent votre sang de matières impures provenant de la masse non-digérée qui séjourne dans votre estomac et dans vos intestins, et qui prépare ainsi le chemin à l'écllosion de toutes sortes de maladies. Vous êtes alourdi, vous vous affaiblissez, le moindre travail vous devient pénible, la vie même vous est à charge. Vous ressentez des douleurs, des maux de tête, des palpitations, des étourdissements ou de la constipation, mais ne vous désespérez pas : Prenez de la Tisane américaine des Shakers et bientôt vous vous sentirez mieux. Cet incomparable remède vous remettra l'estomac, le foie et les intestins, leur rendra leur activité naturelle, assurera une parfaite digestion.  
"Votre remède, la Tisane américaine des Shakers, m'a guéri d'une grave maladie. Après chaque repas, j'avais des étourdissements, ainsi que d'autres douleurs à l'estomac. Je souffrais aussi de constipation et de maux de tête. J'étais devenu très faible. Après avoir essayé plusieurs médicaments, j'ai pris, sur le conseil d'un ami, votre merveilleux remède. Bientôt, je fus complètement guéri." Lettre de M. H. Girard, employé à la Grande Poste, 10 Quai Claude Bernard, à Lyon.  
Demandez à M. Oscar Banyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

**Bibliographie**  
LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1813, du 22 février 1908  
Le phare de Fastenet, par Will Darvillé. — L'incinération des immondices dans les villes, par E. H. Weiss. — La protection des paysages, par E. A. Martel. — Une nouvelle roue à jante sinusoidale, par Henry Bougeois. — Une ferme à Nandouze et à Casaux, par Jacques Boyer. — Académie des sciences, séance du 17 février 1908, par Ch. de Villedeuil. — Une machine à budgionner, par Lucien Fournier.  
Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.  
**LA VIE HEUREUSE**  
Les plus jolis portraits exposés au Cercle Volney, les merveilles de l'Hôtel de La Riboussière, les admirables reliures exposées par M<sup>me</sup> J. Rollin aux Arts Décoratifs, une page captivante de M. G. Leconte sur la Fille de Louis XVI au Temple, la Vie familiale de la Princesse Valdemar, les subtils conseils de M. Marcel Boulenger sur l'Art de Regarder, une étude sur l'œuvre de M<sup>me</sup> Marni, titulaire cette année du prix Chauchard, les Héritières américaines qui ont épousé de grands seigneurs, les témoins de Février, les actualités de la Faisance, une page humoristique de F. Franc-Nohain ; le Chapitre des Chapeaux, un roman fertile en drames péripétueux. Voici quelques-uns des traits du numéro de février de la Vie Heureuse : il instruit, séduit, amuse, il réunit les plus jolies gravures aux textes les plus intéressants.  
**L'événement du jour**  
Une véritable révolution s'est accomplie dans la librairie par la mise en vente, à un prix inconnu jusqu'ici, d'un très joli volume illustré, indispensable à la jeune fille, à la maîtresse de maison, à la dame âgée, au jeune homme et à l'homme mûr. Ce livre, qu'on s'est disputé chez tous les libraires, c'est  
**Le Guide des Convenances** par LISELOTTE  
En effet, jamais encyclopédie aussi documentée n'a été offerte au public à un aussi bas prix, malgré son impeccable fabrication, l'impression très soignée sur papier de luxe, nombreuses et fines illustrations, belle couverture artistique ; le tout pour 1 fr. 45  
**Le Guide des Convenances** est le plus sûr moyen de conserver l'amitié, car il vous évite de froisser vos amis par une omission quelconque dans les invitations que vous aurez à faire, soit pour un baptême, soit pour un dîner de fiançailles, soit pour un mariage, une soirée, un bal, etc.  
Il vous donne des modèles de lettres à écrire dans les diverses circonstances de la vie ; il vous indique la formation des courtoises, il détaille les trousseaux de baby, de la pensionnaire et de la fiancée ; il vous

tient au courant de tous les genres de sports, vous apprend la danse à la mode au moyen de figures illustrées, il vous familiarise avec les formalités à remplir auprès des autorités locales dans les cas de naissance, mariage, décès, etc.  
C'est un indispensable auxiliaire pour la mère de famille à la recherche d'une carrière pour ses enfants, garçons et filles.  
**Le Guide des Convenances**, très beau volume de plus de 400 pages, ne coûte que 1 fr. 45  
Il se trouve dans toutes les librairies.  
Pour le recevoir 2 fr. out imbrés-poste, ser mandat-poste de 2 fr. 50, adressez à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

**Bulletin Financier**  
Paris, 19 février.  
La nouvelle du sanglant combat qui vient d'être livré au Maroc, arrivée en Bourse vers le milieu de la séance cause une pénible impression. Le marché qui avait débüté en bonne tendance faiblit sur toute la ligne, notre 3 0/0 baisse de 23 centimes à 96,82.  
En clôture un mouvement de reprise se dessine sur une légère hausse des fonds russes.  
La Rente française regagne le cours de 96,97 qu'elle inscrivait à l'ouverture. Les fonds russes terminent : le 5 0/0 nouveau à 96 ; le 3 0/0 1891 à 70 ; le 1896 à 68,25 et le consolidé à 84,10.  
L'Extérieure espagnole fait 94,07 et l'Italian 103.  
Les chemins français ne varient pas. Les Etablissements de Crédit sont indécis : la Banque de Paris recule à 1400 et le Crédit Foncier à 705.  
Le Crédit Lyonnais est stationnaire à 1.191.  
Parmi les banques étrangères la Banque Centrale Mexicaine reste à 423 fr. La Banque Centrale Française se traite à 392 fr.  
Les obligations 5 0/0 des forces motrices de la Haute-Durance se négocient à 492 fr.  
Les actions Société des mines de la Haute-Guinée s'inscrivent à 319 francs et les parts à 147 francs. Sur les concessions de cette Société, le minerai se présente dans les meilleures conditions et son exploitation est des plus faciles.  
Les actions (série B) de la Naversberg Falun Copper sont l'objet d'un bon courant de demandes aux environs de 48 francs.  
Les Houillères de St-Micoud se représentent à 185 fr.

**Contrôlez à Cahors**  
Il est bon de contrôler tout ce qu'on annonce. Ne craignez pas de le faire dans le cas de Mme Masson, 107, Boulevard Gambetta, à Cahors, qui nous dit : « Voilà déjà quelques années que je souffrais de certains moments d'une façon si aiguë dans le bas du dos et dans les côtés, que je ne pouvais plus faire aucun mouvement. La nuit, je n'osais pas me retourner dans mon lit et je me levais le matin avec les membres raidés et ne me sentant aucun courage pour me mettre au travail. Mes digestions étaient pénibles, j'étais toujours constipée, mes urines étaient souvent épaisses et déposaient abondamment. J'étais d'autant plus découragée que je ne savais plus que faire pour trouver du soulagement. C'est alors qu'ayant entendu vanter les guérisons obtenues par l'emploi des Pilules Foster chez les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, je voulus les essayer à mon tour. Je ne fus pas déçue dans mon espoir et après avoir suivi bien exactement les instructions de la notice, je fus aussi heureuse que surprise de constater dès les premiers jours un soulagement très appréciable. Mes digestions étaient meilleures, la constipation disparaissait et je reposais mieux la nuit. Je me sentais plus forte, plus courageuse, moins triste et après deux semaines de traitement, mes maux et mes malaises n'étaient plus qu'un mauvais souvenir. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »  
On peut en toute confiance employer les Pilules Foster pour les Reins dans toutes les formes de la maladie des reins et de la vessie, mal de tête, rhumatisme, étourdissements, insomnie, fréquents besoins d'uriner, enflures provenant de l'hydropisie, dans le lumbago, la sciaticque et les troubles nerveux. Elles guérissent la gravelle, la pierre, les troubles de l'urine et protègent contre l'albuminurie et le diabète. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.  
3

**LES HÉMMORROÏDES**  
Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constitue les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Élixir de Virginie Nyrdahl**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

# CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous  
DES  
Contrefaçons

## Chemin de fer d'Orléans

### PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUBE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUBERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes.  
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.  
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.  
D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.  
De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.  
De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

### Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;  
2° Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20

à 40 0/0, suivant le nombre de personnes sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).  
Durée de validité : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

### EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, ou Bordeaux.

Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel,illac, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, ou Capdenac.

ou Figeac, Mende ou Banassac-la-Canourgue, Rodez, Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, ou St-Pons, Carcassonne, Toulouse.

Montauban, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1<sup>re</sup> classe : 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

### Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

### Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bozangais, de Tours à Givvres, de Bozangais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

# Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

## Paul GARNAB

PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

### Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

## LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,  
du Lycée Fénélon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

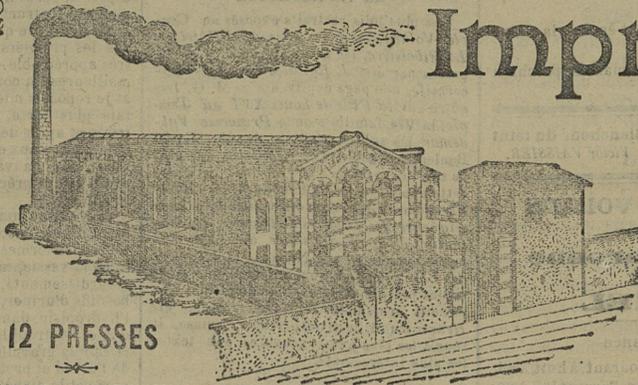
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.